

FÊTE DE MILLE-ISLES ET JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT

FÊTE DE
MILLE-ISLES
& JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT

3 AOÛT 2024

(REMIS AU 4 AOÛT EN CAS DE PLUIE)

DE 11 H À 16 H
AU PARC HAMMOND-RODGERS

Musique, minigolf,
jeux gonflables, Educazoo, camion de rue,
artisans, kiosques d'information, sentiers
d'hébertisme, œuvre collective,
distribution de plantes & autres surprises !

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Pour assurer le succès de cette journée, nous avons grandement besoin de bénévoles!
Pour vous impliquer, contactez Camille Dion
cdion@mille-isles.ca ou au 450 438-2958 poste 2615.

ARTISTES ET ARTISANS

Des espaces sont prévus durant l'événement pour exposer et faire connaître leurs produits
Contactez Camille Dion
cdion@mille-isles.ca
ou au 450 438-2958 poste 2615.

RABAIS POUR L'ANALYSE D'EAU POTABLE

Cette année, H2Lab offre à nouveau des rabais pour l'analyse d'eau potable.

La procédure se fera en ligne **entre le 29 juillet et le 5 août inclusivement**. Voici la procédure d'inscription :

1. Rendez-vous sur le site boutique.h2lab.ca/collections
2. Cliquez sur la collection "**Analyse d'eau potable**"
3. Sélectionnez le forfait d'analyse de votre choix (forfait 1 à 7) et complétez les informations
4. Sélectionnez le mode de livraison « Récupérer ». Ensuite, sélectionner « Sainte-Agathe-des-Monts », dans la section Centres de retrait, afin qu'il n'y ait pas de frais de livraison
5. Pour appliquer le rabais, inscrivez le code **MISLES2024** dans la case **Code de réduction**, puis complétez votre achat
Ce code est valide du 29 juillet au 5 août inclusivement et donne 40% de rabais pour les forfaits sélectionnés
6. Identifiez vos bouteilles avec le code de commande à 5 chiffres (commençant par BXXXXX) disponible dans le courriel reçu « Demande d'analyse ». Inscrivez également la date de prélèvement et le nom du client sur les contenants, avant d'amener vos échantillons
7. Venez récupérer les contenants durant la Fête de Mille-Isles & Journée de l'environnement ou à la réception de l'hôtel de ville (entre le 29 juillet et 5 août - heures ouvrables)
8. Faites votre prélèvement le 5 août et rappez-le à l'hôtel de ville entre 9 h et midi (1262 ch. de Mille-Isles)

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Édition juillet 2024

Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2. du Code municipal du Québec :

« Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil. »

Les états financiers 2023

L'état financier exigé des municipalités par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est très complexe et fournit de nombreuses informations. Ce rapport est donc un sommaire des principaux états financiers et de ses éléments.

Obligation de l'audit :

L'auditeur externe doit auditer, entre autres, pour l'exercice pour lequel il a été nommé, les états financiers. Il fait rapport de son audit au conseil. À l'intérieur de son rapport, l'auditeur externe déclare si les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la Municipalité au 31 décembre et le résultat de ces opérations pour l'exercice terminé à cette date (article 966.2 du Code municipal).

Préparés par le cabinet de comptable Gariépy Bussière CPA Inc., les états financiers audités de l'année 2023, déposés en séance ordinaire du conseil municipal le 5 juin 2024, démontrent que la valeur des avoirs des citoyens s'élève à 9 870 965 \$ comparativement à 9 689 916 \$ pour 2022. Ce montant représente la valeur de nos infrastructures telles : hôtel de ville, caserne, garage, chemins et bâtiments municipaux, véhicules, etc., ainsi que les fonds réservés et les surplus.

L'année fiscale 2023 s'est terminée avec un excédent de l'exercice des revenus sur les dépenses de l'ordre de 143 033 \$, soit une augmentation de 106 731 \$ par rapport à l'année précédente. Le solde de cet excédent s'explique par l'affectation de 130 000 \$ du surplus accumulé affecté en 2023 pour balancer le budget, ce qui s'avère finalement ne pas être requis, et par une saine gestion des finances municipales. Concrètement, l'excédent a permis à la Municipalité de limiter la hausse de taxe en équilibrant le budget 2024, de sorte que le surplus accumulé affecté et réservé pour le budget 2024 s'établit à 200 000 \$. Quant aux fonds réservés, ceux-ci s'élèvent à 501 214 \$ et sont constitués des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés au montant de 142 153 \$, du fonds de roulement de 311 384 \$, du fonds, obligatoire depuis 2022, de 13 626 \$ en prévision d'une élection ou un référendum et du fonds d'infrastructures et équipements municipaux de 34 051 \$. La dette à long terme au 31 décembre 2023 pour l'ensemble de la Municipalité de Mille-Isles est de 3 130 356 \$ dont 1 105 450 \$ sont à la charge du Gouvernement du Québec et ses organismes.

Le rapport de l'auditeur indépendant indique que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Mille-Isles au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation des actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rémunération des élus

L'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-11.001) prévoit que :

« Le trésorier ou greffier-trésorier d'une municipalité dont le règlement est en vigueur doit inclure dans le rapport financier de la municipalité une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal... ».

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Édition juillet 2024

Voici la rémunération 2023 pour les membres du conseil municipal :

Fonction	Rémunération annuelle	Allocation annuelle	Total annuel
Maire	17 525 \$	8 763 \$	26 288 \$
Maire préfet suppléant (MRC)	13 064 \$	6 532 \$	19 596 \$
Conseillers	5 842 \$	2 921 \$	8 763 \$

Liste des contrats

Le maire dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. Cette liste indique, pour chaque contrat, le nom du cocontractant, le montant de la contrepartie et l'objet du contrat.

Faits saillants de l'année 2023

En 2023, la Municipalité de Mille-Isles a obtenu une subvention de 8 728 \$ du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). Cette subvention récurrente a permis à la Municipalité, en 2023, d'effectuer des travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin Benny.

En 2024, la Municipalité devra compléter la totalité des investissements de sa programmation quinquennale du programme TECQ 2019-2024 en s'assurant de respecter le seuil minimal d'immobilisation à maintenir d'une somme de 411 000 \$. En additionnant ce montant à la contribution gouvernementale de 1 257 539 \$, il s'agit donc d'investissements d'une valeur de 1 668 539 \$ sur les cinq années du programme qui doivent être réalisés de 2019 à 2024. À ce jour, 1 412 687 \$ de travaux admissibles ont été exécutés dans les cinq premières années. Le solde de 255 852 \$ sera utilisé pour des travaux d'asphaltage sur la Montée du Pont-Bleu et divers chemins municipaux.

En date du 31 décembre 2023, on observe la construction de dix-huit (18) habitations pour une valeur totale de travaux estimés de 6 805 000 \$. Il y a eu des demandes pour quatre (4) garages détachés pour une valeur estimée de 320 000 \$ et vingt-trois (23) permis d'agrandissement et/ou de rénovations d'immeubles existants d'une valeur estimée de 1 742 067 \$. Ces données présentent encore une augmentation importante par rapport aux années précédentes, mais une diminution par rapport à 2022, en passant d'une valeur estimée totale de 6 831 470 \$ pour 2020, 8 205 468 \$ pour 2021, 15 270 618 \$ pour 2022 et 10 408 861 \$ pour 2023. Il est important de spécifier que les valeurs déclarées pour les travaux diffèrent généralement de la valeur attribuée par l'évaluateur lorsque ceux-ci sont terminés.

La valeur foncière servant à la taxation 2024 s'élève à 523 810 400 \$ en valeur imposable comparativement à 299 858 900 \$ pour la taxation 2023, soit une augmentation approximative de 75 %. De cette valeur imposable, une somme de 62 492 633 \$ provient de la catégorie des immeubles non résidentiels (INR). La catégorie des INR est essentiellement composée des commerces alors que la catégorie des immeubles résiduels comprend tous les autres immeubles, notamment les immeubles résidentiels, les terrains vacants et les secteurs agricoles et forestiers. Un immeuble peut appartenir aux deux catégories, en fonction de ses activités. Au cours de l'année 2020, le conseil municipal avait pris la décision d'instaurer des taux variés de taxation en fonction de ces deux catégories d'immeubles puisque les INR sollicitent généralement plus de services municipaux que les immeubles résiduels.

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Édition juillet 2024

D'une durée de trois ans, de 2024 à 2026, le nouveau rôle triennal a vu les valeurs foncières s'élever drastiquement puisque la Municipalité n'avait pas subi d'augmentation significative des valeurs imposables depuis 2018, du fait que le précédent rôle avait été reconduit. Ce fut cependant le cas lors de l'équilibrage du rôle triennal en vigueur et la Municipalité possède dorénavant un facteur comparatif de 1 comparativement à 1.52 pour l'an passé, ce qui signifie que l'évaluation foncière des propriétés de Mille-Isles s'approche maintenant très près, en moyenne, de leur valeur marchande.

En terminant, j'invite les citoyennes et citoyens de Mille-Isles qui désirent en savoir davantage sur l'état des finances de la Municipalité à consulter le site internet à l'onglet « Documentation », lien « Budget et Rapport ». Le rapport financier 2023, la liste des contrats et les prévisions budgétaires 2024 sont disponibles à cet endroit. Ces documents sont aussi disponibles au bureau de la Municipalité pour consultation.

Howard Sauvé, maire

- Original signé -

3 juillet 2024

Avis aux lecteurs : ce rapport a été présenté à la séance ordinaire du conseil du 3 juillet 2024

RAPPEL

QUATRIÈME VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES

La Municipalité de Mille-Isles souhaite rappeler à ses citoyens que la date d'échéance pour le quatrième versement des taxes municipales est le **vendredi 21 août 2024**.

FEU DE FORÊT



Saviez-vous que l'activité humaine est tenue responsable du déclenchement de 80 % des incendies de forêt ?

ÉVITONS LES FEUX ÉVITABLES

Les mégots de cigarettes 80 feux / an
La perte de contrôle d'un brûlage de rebuts 75 feux / an
Les feux de camp mal éteints 60 feux / an

Soyons vigilants et demeurons à l'affût des mesures préventives et des restrictions en vigueur

Liste des restrictions en vigueur
Société de protection des forêts contre le feu

SOPFEU

<https://cartes.sopfeu.qc.ca/>



PORTES OUVERTES MAPLE GROVE - 3 AOÛT (MÊME JOURNÉE QUE LA FÊTE DE MILLE-ISLES)

Esquisse initialement proposée



Ce projet a bénéficié d'une subvention issue du Programme de développement économique du Québec / Fonds canadien de revitalisation des communautés

Après plusieurs mois de travaux de rénovation et restauration de notre ancienne école de rang, vous êtes invités à venir visiter les lieux lors de la journée portes ouvertes du Maple Grove qui aura lieu durant La Fête de Mille-Isles et Journée de l'environnement, le samedi 3 août prochain.

Passez jeter un œil à ce bâtiment patrimonial unique et prenez un moment pour nous partager ce que ce lieu vous inspire quant à sa vocation future.

Une boîte sera à votre disposition pour tous commentaires et suggestions.

Lors de la présentation de l'esquisse, voici quelques faits saillants ayant émanés de la consultation à ce propos:

61 répondants

Parmi les idées de vocation :

Bibliothèque / Lieu culturel ;

Musée, exposition, prestation musicale intimiste;

Événement et espace communautaire favorisant les rencontres citoyennes.

TRAVAUX PUBLICS

RÉFECTION ET MESURES D'APAISEMENT DE LA CIRCULATION



Réfection du chemin Hammond

BONNE NOUVELLE ! Les travaux de refonte du chemin Hammond sont sur le point de se terminer et le chemin sera rouvert d'ici la fin du mois.

Nouveaux arrêts obligatoires

Deux nouveaux arrêts obligatoires ont récemment été installés sur le chemin Tamaracouta afin d'atténuer la vitesse et d'assurer la sécurité des usagers.

Soyons vigilants envers tous les usagers de la route en redoublant de prudence, particulièrement en période estivale.



REMBLAI

Il est toujours possible de nous acheminer votre demande

Du remblai, constitué d'un mélange de terre et de roches, peut être distribué gratuitement aux citoyen.nes de Mille-Isles qui en font la demande. Un camion effectuera la livraison, sans frais, jusqu'à votre propriété. Les personnes intéressées doivent compléter une demande de certificat d'autorisation remblai/déblai, disponible sur le site Internet Mille-Isles.ca dans la section [Urbanisme et Environnement](#), onglet [Urbanisme](#), sous-onglet [Permis et certificats](#).

Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à contacter Isabelle Bouchard à ibouchard@mille-isles.ca ou au 450 438-2958, poste 2613.

FÊTE DE MILLE-ISLES & JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT

3 AOÛT 2024

(REMIS AU 4 AOÛT EN CAS DE PLUIE)

DE 11 H À 16 H
AU PARC HAMMOND-RODGERS

SENTIER D'HÉBERTISME



Saviez-vous qu'un sentier sillonne la forêt de Parc Hammond-Rodgers?

Un parcours de 5 modules d'hébertisme échelonné sur une distance d'environ 1 km est à votre disposition pour amuser les petits et grands !

Parsemé d'obstacles accessibles, le sentier est une activité de plein air parfaite pour toute la famille.

Venez relever le défi lors de votre prochaine visite au parc municipal !

À VENIR EN SEPTEMBRE



APPEL AUX JEUNES MILLE-ISLOIS.ES
Invitation à la création d'une chaise de génération

Qu'est-ce qu'une chaise de génération ?

Préparée par les enfants et placée dans les lieux de pouvoir, la *Chaise* rappelle que les décisions prises aujourd'hui déterminent le monde dans lequel vivront nos enfants.

Elle agit comme un phare pour aider les élu-es et les décideur-es à garder le cap sur les questions liées à la préservation de la biodiversité, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la prévention de la pollution et la justice environnementale intergénérationnelle.

Votre enfant (d'âge primaire) aimerait y prendre part ?

Contactez Catherine Bélanger à cbelanger@mille-isles.ca
ou au 450 438-2958, poste 2610

Pour en savoir plus meresaufont.org/chaise-des-generations

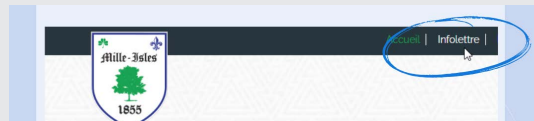
Ateliers de poterie & de peinture sur céramique

14 et 21
septembre



Plus de détails à venir.
Restez à l'affût !

INFOLETTRE - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC
Inscrivez-vous en ligne en cliquant sur Infolettre en haut à droite de l'écran : www.mille-isles.ca



LES TRÉSORS DU DÔME - RESSOURCERIE DE L'ÉCOCENTRE



Dans le but de réduire l'empreinte environnementale et de fournir à la population des objets à moindre coût. De recueillir des objets revalorisables en leur offrant une seconde vie au bénéfice de la communauté. Collaborer avec d'autres organismes communautaires ou gouvernementaux en donnant des objets à des personnes démunies ou sinistrées. Réinvestir les revenus générés dans la communauté à travers divers projets sociaux, économiques ou environnementaux.

Les objets acceptés au Dôme doivent être en bon état. Aucun vêtement n'est accepté au Dôme. Aucun équipement associé à une norme de sécurité et ou ayant une date d'expiration n'est accepté au dôme. Items refusés : casques de toute sorte, siège d'auto et banc d'appoint pour enfants. Bottes de construction, équipement d'escalade, plongée et flotteurs de natation et des vestes de sécurité nautique.

OUVERT

Samedi, dimanche et mercredi de 10 h à 14 h - De la Fête des Patriotes à l'Action de grâce
44, chemin Sideline, Gore

ÉCOCENTRE LES BONS VOISINS - RAPPEL

L'écocentre est le lieu tout indiqué pour disposer de matières résiduelles et ce, en favorisant la réutilisation, le recyclage et la valorisation. Il est important de rappeler que ce n'est cependant pas l'endroit pour apporter les déchets qui peuvent exclusivement aller au site d'enfouissement. Pour vous assurer de ce qui est admissible (ou non), nous vous invitons à consulter l'endos de votre calendrier de cueillettes ou encore notre site : mille-isles.ca

Urbanisme et environnement, sous la rubrique *environnement*, onglet *matières résiduelles*.
Merci de votre collaboration!



LE COMPOSTAGE COMMUNAUTAIRE

Nous tenons à vous rappeler que des conteneurs de compostage communautaire sont à votre disposition sur le territoire de la municipalité.

Ces conteneurs sont situés à:

- L'hôtel de ville ;
- l'intersection du chemin Tamaracouta et du chemin Black ;
- l'intersection du chemin de Mille-Isles et de la Côte Saint-Joseph ;
- l'intersection du chemin du Lac Hugues et de la Route 329 ;
- l'intersection du chemin Tamaracouta et de la Côte Saint-Gabriel ;
- l'entrée du chemin Scraire ;
- Au Parc sur le chemin du Domaine (NOUVEAU) ;
- Sur le chemin des Huards (NOUVEAU).

Voici trois (3) règles simples au sujet des matières acceptées dans les conteneurs communautaires :

- ✓ Ça se mange ou c'est une partie de quelque chose qui se mange (fruits, légumes, os, viandes, poissons, crustacés, etc.) ;
- ✓ C'est en papier ou en carton (souillé ou pour emballer, sinon ça va au recyclage) ;
- ✓ C'est un résidu de jardin (les branches et **les sacs de plastique réguliers et biodégradables ne sont pas acceptés dans les conteneurs. Seuls les sacs de papier sont autorisés**).

INFOLETTRE - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

Inscrivez-vous en ligne en cliquant sur **Infolettre** en haut à droite de l'écran : www.mille-isles.ca



PAGE FACEBOOK

Visitez, aimez et partagez la page Facebook : Municipalité de Mille-Isles.

POINT DE DÉPÔT - HÔTEL DE VILLE

Saviez-vous que l'hôtel de ville de Mille-Isles est un site dépositaire de **crayons non fonctionnels** et de **piles déchargées**? Nous vous invitons à venir déposer les vôtres dans les boîtes prévues à cet effet lors de votre prochaine visite!

COMMUNAUTÉ

MÉDAILLE POUR CHIEN



Vous venez d'emménager à Mille-Isles. Avez-vous envisagé d'obtenir une médaille pour votre chien ? Sachez qu'elle est obligatoire sur l'ensemble du territoire de Mille-Isles.

Pour connaître le règlement municipal ou pour remplir le formulaire, nous vous invitons à visiter le site Internet de la municipalité ou à communiquer avec Chrystine Slight par courriel à cslight@mille-isles.ca ou par téléphone au 450 438-2958, poste 2600.

La médaille est gratuite

AIDE ALIMENTAIRE



Le Centre d'entraide d'Argenteuil aide les gens à faible revenu à se procurer de la nourriture gratuitement. Pour obtenir ce service, contactez Hélène Messier au 450 562-5151 poste 101, afin d'obtenir un rendez-vous.



Des paniers de fruits et légumes à bas prix offerts par l'organisme Café Partage d'Argenteuil sont distribués tout au long de l'année à Mille-Isles. Ils sont livrés à l'hôtel de ville un jeudi sur deux.

Trois (3) différents formats sont offerts le petit à 16 \$, le moyen à 20 \$ et le gros à 24 \$. Pour plus d'informations ou pour vous inscrire, contactez Café Partage au 450 562-0987. Le service est offert à tous, n'hésitez pas à vous inscrire.

MESURES ALTERNATIVES DES VALLÉES DU NORD - MÉDIATION CITOYENNE



Mesures Alternatives des Vallées du Nord (MAVN) est un organisme communautaire autonome, qui offre une alternative aux situations indésirables de nature conflictuelles ou préjudiciables, qui surviennent dans une communauté. Une situation vous importune ? Un conflit avec un voisin perturbe votre qualité de vie ? Si tel est le cas, ce service GRATUIT pourrait vous être utile. Nous vous invitons à contacter l'organisme communautaire autonome par téléphone au 450 436-6749, poste 104 ou sans frais au 1 800 265-6749. Il est aussi possible d'envoyer un courriel à info@mavn.ca ou de consulter leur site Internet mavn.ca.

PATROUILLE CANINE A. ROY



1 800 950-4280

patrouillecanine@hotmail.com

TRAVAUX PUBLICS

(numéro d'urgence hors heures ouvrables)
1 855 960-0699

*Il est toujours possible de nous acheminer votre texte puisqu'un espace est réservé à une tribune libre, permettant aux résidentes et résidents de Mille-Isles de s'exprimer sur un sujet qui les intéresse.
Pour ce faire, veuillez nous envoyer le tout à l'adresse questions@mille-isles.ca*